

## Appel à candidature pour une résidence d'auteur – JEAP 2019

*Engagées en faveur de la création artistique, les « Journées de l'éloquence » proposent chaque année à un auteur de produire un texte, en lien avec le thème de l'édition en cours. Cette œuvre originale fait l'objet de lectures par un comédien confirmé, durant la semaine du festival éponyme : les « Journées de l'éloquence ».*

*Pour permettre à l'auteur de travailler sereinement, cette création bénéficie de la mise en place d'une résidence à la Tour-d'Aigues (Vaucluse), organisée grâce au soutien des « Nouvelles Hybrides ».*

### **I/ PARTIES PRENANTES :**

#### **1) La structure porteuse : les « Journées de l'éloquence »**

Les Journées de l'éloquence, association Loi 1901, ont été constituées par des passionnés de l'éloquence et de l'art oratoire pour lesquels il s'est agi de faire vivre cet art et d'en faire partager les plaisirs, au travers de rencontres et d'évènements divers.

Le festival éponyme se déroule pendant une semaine dans le Pays d'Aix, au mois de mai, autour d'un thème général. Chacune de ses journées est dédiée à une figure, symbolique d'un aspect ou d'une problématique en lien avec ce thème.

Les matinées sont dédiées à un cycle de conférences accueillant spécialistes, historiens, philosophes, sociologues, politologues, écrivains et artistes. Des scènes de théâtre de rue et des lectures, créations originales portées par des comédiens confirmés, prolongent la programmation les après-midis et les soirées.

Cette semaine se clôture enfin par le concours national d'éloquence, qui voit se confronter les étudiants des plus grandes écoles et universités.

L'association travaille également toute l'année à promouvoir l'éloquence à travers des ateliers de prise de parole en public, dans les collèges et les lycées de la région PACA, ainsi que des lectures de textes originaux.

## **2) Le lieu de résidence : les « Nouvelles Hybrides »**

Depuis plus de 10 ans, Les Nouvelles Hybrides mènent, dans les villages du Luberon-Pays d'Aix-Marseille, des actions de valorisation de la littérature contemporaine dans ses différentes expressions : romanesque, poétique, théâtrale, théorique, croisées parfois avec d'autres domaines de création, principalement la musique.

Les résidences des Nouvelles Hybrides sont placées sous le signe de la relation entre *écriture et oralité* et interrogent comment le travail d'un auteur est mis à l'épreuve de la mise en voix (et/ou en espace) et réciproquement, comment la mise en voix peut enrichir ou modifier le processus de création littéraire.

## **II/ MODALITES :**

### **1) Conditions d'éligibilité de l'auteur**

Le projet est ouvert aux auteurs écrivant en français, s'ils remplissent cumulativement les deux conditions suivantes :

- présenter un projet d'écriture personnel et non-achevé, consistant en un **texte monologique**, destiné à la **lecture en public** par un **acteur seul**.
- attester d'au moins un ouvrage personnel **publié à compte d'éditeur**.

L'association Les Journées de l'éloquence réunit un **comité de lecture** pour sélectionner l'auteur retenu parmi les candidats, en consultation avec l'équipe des Nouvelles Hybrides ;

Pour candidater, l'auteur rédige une **note d'intention** comprenant la présentation de son parcours, et le projet d'écriture qu'il souhaite développer ou entreprendre au cours de cette résidence.

Ces éléments ainsi que la **fiche de candidature** sont à envoyer de préférence par mail aux Journées de l'éloquence. (*voir plus bas*)

47, rue Emeric David  
13100 Aix-en-Provence  
+33 (0)4 13 91 07 30  
[contact@jeap.fr](mailto:contact@jeap.fr)  
[www.journees-aix.fr](http://www.journees-aix.fr)

## 2) Objectifs de la résidence

Par ce dispositif, les Nouvelles Hybrides et les Journées de l'éloquence souhaitent proposer à l'auteur retenu des conditions favorables à l'écriture et au développement de son œuvre, qui sera ensuite mise en lecture dans le cadre du festival Les Journées de l'éloquence, par un acteur confirmé.

## 3) Implantation

Le lieu de résidence est situé dans le village de La Tour-d'Aigues (Vaucluse). Le festival Les Journées de l'éloquence se déroule à Aix-en-Provence (Bouches du Rhône).

## 4) Activité de l'auteur en résidence

L'auteur dédie au minimum 70% du temps de résidence à poursuivre ou entreprendre son travail d'écriture. Le temps restant peut potentiellement être dévolu à des ateliers de lecture du texte, organisés avec les adhérents de l'association Les Nouvelles Hybrides, afin de permettre à l'auteur de mettre à l'épreuve de l'oralité son écriture et d'échanger avec des lecteurs.

## 5) Durée et dates de la résidence

La résidence a lieu du **lundi 25 mars 2019** au **dimanche 21 avril 2019**, soit une durée d'un mois.

## 6) Lieu d'hébergement et d'écriture

L'association des Nouvelles Hybrides dispose d'une maison de village dans le centre de La Tour-d'Aigues, commune rurale de 4000 habitants. Le logement, d'une surface d'environ 80m<sup>2</sup>, est composé d'une cuisine et d'une salle de bain au rez-de-chaussée et de deux chambres au premier étage. Il est situé dans un quartier central et calme et bénéficie d'une petite terrasse et d'un jardin. Les commerces sont à proximité.

Le bureau de l'association occupe une pièce au rez-de-chaussée, l'entrée dans la maison est commune et se fait par la cuisine.

Un permis de conduire et une voiture personnelle sont recommandés, mais non nécessaires, pour faciliter le séjour de l'auteur.

47, rue Emeric David  
13100 Aix-en-Provence  
+33 (0)4 13 91 07 30  
[contact@jeap.fr](mailto:contact@jeap.fr)  
[www.journees-aix.fr](http://www.journees-aix.fr)

## 7) Financement

Si l'auteur retenu est éligible aux bourses de résidence du Centre national du livre (CNL), il présente une demande de bourse auprès de celui-ci. Son dossier est constitué conjointement avec l'association Les Journées de l'éloquence, pour être déposé avant le **31 octobre 2018** ;

*Si l'auteur est éligible et que la décision d'attribution est favorable, l'auteur sera rémunéré :*

- d'une bourse de 2000 euros bruts versée par le CNL, en une fois, le mois précédent le début de la résidence ;
- en droits d'auteur par Les Journées de l'éloquence, pour chaque représentation ;

*Si l'auteur est inéligible ou que la décision d'attribution est défavorable, l'auteur sera rémunéré :*

- d'un montant de 1333,20 euros versé par Les Journées de l'éloquence, sous forme de commande d'écriture, par le biais de la SACD ;
- en droits d'auteur par Les Journées de l'éloquence, pour chaque représentation.

## 8) Thème

Le thème de l'édition 2019 des Journées de l'éloquence n'est pas encore révélé au public. Il est communiqué séparément aux candidats.

Le lien entre ce thème et le travail d'écriture est confié à l'appréciation de l'auteur. Il peut l'aborder dans le sens qui lui convient, sur un mode satirique, fictionnel, historique, philosophique, etc. Le texte n'a pas vocation à être exhaustif : l'auteur peut s'attarder sur un aspect du thème, un récit qui lui tient à cœur.

# Fiche de candidature

**Date limite de dépôt le 17 septembre 2018.**

**A renvoyer par mail, avec :**

- une présentation de votre parcours,
- une bibliographie de vos œuvres éditées ou parues,
- une courte note de présentation du texte que vous souhaitez écrire dans le cadre de cette résidence.
- un extrait représentatif du style d'écriture envisagé

**Contacts : Hugo Pinatel - 04 13 91 07 30 - [contact@jeap.fr](mailto:contact@jeap.fr)**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Tel :**

**Mail :**

**Titre pressenti du texte :**

**Êtes-vous détenteur du Permis B ?**

**Oui**

**Non**

**Envisagez-vous de venir avec votre véhicule ?**

**Oui**

**Non**

*PAGE 1/2*

## Êtes-vous éligible aux crédits de résidence du Centre national du livre ?

1) attester, dans le même domaine littéraire ou champs documentaire que celui du projet présenté, d'au moins un ouvrage personnel publié en français à compte d'éditeur diffusé dans le réseau des librairies de France. Pour un ouvrage imprimé, le premier tirage doit être de 500 exemplaires minimum (300 exemplaires pour les ouvrages de poésie). Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur ;

Oui

Non

2) en cas d'obtention d'une précédente bourse du CNL, avoir publié le projet soutenu, ou, à titre exceptionnel, un autre ouvrage, dans le même domaine, en justifiant par écrit pourquoi le projet aidé n'a pas abouti ;

Oui

Non

3) respecter les délais de carence suivants (à partir de la date de la commission ayant examiné la précédente demande) :

> 1 an révolu après l'obtention d'une autre aide publique dédiée majoritairement à l'écriture.

> 1 an révolu après un refus du CNL à une précédente demande de bourse.

> 3 ans révolus après l'obtention d'une bourse de découverte, de création, de résidence ou de traduction du CNL.

> 5 ans révolus après l'obtention d'une bourse d'année sabbatique du CNL.

Oui

Non

PAGE 2/2